

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021



Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Frédéric André, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini
Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier (jusqu'à 19h19), Tiphaine Vernet

Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à M. Philippe Dubois)
Mme Christiane Maurel (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Tiphaine Vernet à partir de 19h19)

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Modification de l'ordre du jour du conseil municipal

M. le maire propose aux conseillers municipaux une modification à l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout d'un point : vote du taux des impôts locaux 2021.

Vote à l'unanimité

b) Election du secrétaire de séance

Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

c) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2021

M. le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 10 février 2021.

Cécile Chanteperrix fait une remarque concernant la page 3, " créer 2 postes de médecin, à raison de 16h et 28h hebdomadaires". Il s'agit bien de créer 3 postes de médecin.

Mme Faure modifie le compte-rendu : " créer 3 postes de médecin, à raison de 16 heures, 28 heures et 35 heures hebdomadaires".

Le compte-rendu est adopté à la l'unanimité

M. le maire présente le fonctionnement des comptes d'une commune.

Antonio Savini souhaite la création d'une commission ouverte afin qu'une réflexion soit menée sur l'utilisation du legs d'Erich Schwam.

M. le maire répond que la population pourra être consultée sur un certain nombre d'actions, mais il ne souhaite pas créer de commission consultative. Il ajoute qu'il ne souhaite pas une consommation de la totalité du legs durant ce mandat, mais une attitude raisonnable pour le gérer.

■ Adoption du compte de gestion 2020 du comptable pour les budgets : commune, assainissement, eau potable et chaufferie bois

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général de la commune, des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau potable et de la chaufferie bois,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion est adopté pour chaque budget.

Vote à l'unanimité

■ Budget principal de la commune

a) Adoption du compte administratif 2020

M. le maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2020, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2020	3 387 535,82€
Dépenses de fonctionnement 2020	3 163 520,10€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	224 015,72€
Résultats antérieurs reportés	0,00€
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020	224 015,72€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2020	3 281 167,31€
Dépenses d'investissement 2020	3 202 811,24€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	78 356,07€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	91 848,97€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2020	13 492,90€

L'excédent net de clôture de l'exercice 2020 est de 210 522,82€.

M. le maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte administratif est soumis au conseil municipal.

Vote à la majorité des votants (14 pour et 4 abstentions : Mme Chanteperrix, MM. André, Roux et Savini)

b) Affectation des résultats du compte administratif 2020

M. le maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2020, comme suit :

	Budget général de la commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2021	105 392,90€
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2021	13 492,90€
Inscription au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2021	118 622,82€

Antonio Savini demande s'il est possible, à partir de l'année prochaine, de voter les investissements par opérations plutôt que par chapitres.

Réponse est faite qu'il est possible de réaliser une présentation annexe sous cette forme mais le vote doit être fait obligatoirement par chapitre ou par nature comme stipulé à l'article L2312-2 du CGCT.

Frédéric Roux fait remarquer qu'il serait bien de faire une présentation par opérations l'année prochaine pour les Chambonnais, car il est compliqué de tout comprendre par chapitres. Précision est faite que la présentation par opérations pourra être faite pour le réalisé. M. le maire explique avec l'exemple de l'aménagement du haut du village, que pour le financement du futur lotissement, des espaces verts, de la voie verte, qu'il y aura des recettes, des dépenses, des subventions, et que tout ceci restera prévisionnel et qu'une présentation par opérations n'est pas possible.

Vote à la majorité des votants (15 pour et 4 abstentions : Mme Chanteperrix, MM. André, Roux et Savini)

c) Adoption du budget primitif 2021

M. le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2021 de la commune.

M. le maire présente les principales données relatives au budget primitif 2021 de la commune qui est équilibré en dépenses et en recettes, et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 501 026,14€ ;
- Section d'Investissement : 3 003 634,31€.

M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2021 de la commune.

Frédéric Roux fait remarquer que depuis le mois de septembre le salaire des agents du Lieu de Mémoire est toujours payé par la commune et qu'il est ensuite remboursé par le Mémorial, il souhaite savoir sur quelle ligne de compte cela figure.

Mme Faure répond que cela figurera sur la ligne 013 (atténuation de charges) de l'exécution budgétaire 2021.

Didier Maneval souhaite connaître le coût total du city stade.

Sébastien Genest répond que le city stade a un coût de 27 000€ HT installé.

Antonio Savini fait remarquer qu'une réflexion sur une programmation pluriannuelle des investissements serait intéressante.

Isabelle Rouveure se retire à 19h19 et donne son pouvoir à Tiphaine Vernet.

M. le maire met en avant le fait que la Région et le Département ont augmenté leurs subventions pour la rénovation des terrains de tennis extérieurs.

Tous organismes confondus, les subventions obtenues par la commune représentent 294€ par habitant.

La moyenne du département se situe à 96€.

Vote à la majorité (16 pour et 3 abstentions : Mme Chantepedrix, MM. Roux et Savini)

■ Budget annexe de l'assainissement collectif

a) Adoption du compte administratif 2020

M. le maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2020 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2020	144 304,76€
Dépenses de fonctionnement 2020	167 694,39€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	23 389,63€
Résultats antérieurs reportés	0,00€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020	23 389,63€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2020	195 063,79€
Dépenses d'investissement 2020	133 422,65€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	61 641,14€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	47 131,13€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2020	14 510,01€

M. le maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte administratif est soumis au conseil municipal.

Le déficit net de clôture de l'exercice 2020 est de 8 879,62€.

Vote à la majorité des votants (14 pour et 4 abstentions : Mme Chantepedrix, MM. André, Roux et Savini)

b) Affectation des résultats du compte administratif 2020

M. le maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2020, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Inscription au compte 002 en déficit de la section de fonctionnement au Budget 2021	23 389,63€
Inscription au compte 002 en excédent d'investissement reporté au Budget 2021	14 510,01€

Vote à la majorité des votants (15 pour et 4 abstentions : Mme Chantepedrix, MM. André, Roux et Savini)

c) Adoption du budget primitif 2021

M. le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2021.

M. le maire présente les principales données relatives au budget primitif 2021 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 203 208,90€
- Section d'Investissement : 420 703,90€.

M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2021 du service public de l'assainissement.

Vote à la majorité des votants (17 pour et 2 abstentions : Mme Chanteperrix et M. Roux)

■ Budget annexe de l'eau potable

a) Adoption du compte administratif 2020

M. le maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2020 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2020	148 402,34€
Dépenses de fonctionnement 2020	255 714,12€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	107 311,78€
Résultats antérieurs reportés en recettes	66 030,03€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020	41 281,75€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2020	187 117,55€
Dépenses d'investissement 2020	205 185,26€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	18 067,71€
Résultats antérieurs reportés en recettes	167 956,21€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2020	149 888,85€

M. le maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte administratif est soumis au conseil municipal.

L'excédent net de clôture de l'exercice 2020 est de 108 606,75€.

Vote à la majorité des votants (14 pour et 4 abstentions : Mme Chanteperrix, MM. André, Roux et Savini)

b) Affectation des résultats du compte administratif 2020

M. le maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2020, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2021	149 888,50€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2021	41 281,75€

Vote à la majorité des votants (15 pour et 4 abstentions : Mme Chanteperrix, MM. André, Roux et Savini)

c) Adoption du budget primitif 2021

M. le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2021.

M. le maire présente les principales données relatives au budget primitif 2021 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 201 881,00€ ;
- Section d'Investissement : 591 264,50€.

M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2021 du service public de l'eau potable.

Vote à la majorité (17 pour et 2 abstentions : Mme Chanteperrix et M. Roux)

M. le maire souhaite que lors du transfert de compétence, les réseaux d'eau et d'assainissement soient dans un état correct.

■ Budget annexe de la chaufferie bois

a) Adoption du compte administratif 2020

M. le maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2020 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2020	106 117,31€
Dépenses de fonctionnement 2020	131 177,69€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	25 060,38€
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2020	25 060,38€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2020	58 656,19€
Dépenses d'investissement 2020	34 150,38 €
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	24 505,81€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	51 864,60€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2020	27 358,79 €

M. le maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Philippe Dubois, premier adjoint, que le vote du compte administratif est soumis au conseil municipal.

Le déficit net de clôture de l'exercice 2020 est de 52 419,17€.

Vote à la majorité des votants (14 pour et 4 abstentions : Mme Chanteperrix, MM. André, Roux et Savini)

b) Affectation des résultats du compte administratif 2019

M. le maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2020, comme suit :

	Budget annexe de la chaufferie bois
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2021	27 358,79€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2021	25 060,38€

Vote à la majorité des votants (15 pour et 4 abstentions : Mme Chanteperrix, MM. André, Roux et Savini)

c) Adoption du budget primitif 2021

M. le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2021.

M. le maire présente les principales données relatives au budget primitif 2021 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 114 521,00€
- Section d'Investissement : 65 874,79€

M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2021 de la chaufferie bois.

Vote à la majorité (17 pour et 2 abstentions : Mme Chanteperrix et M. Roux)

■ Affaires générales

a) Vote du taux des impôts locaux 2020

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux pour l'exercice 2021.

M. le maire rappelle les taux en vigueur en 2020, à savoir : pour la taxe sur le foncier bâti 30,81 % et pour la taxe sur le foncier non bâti 121,28 %.

Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation, 10,17 %, n'est pas soumis au vote. Celui-ci étant figé depuis 2018.

M. le maire propose aux conseillers de ne pas augmenter ces taux et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Vote à l'unanimité

b) Tarifs de l'eau

M. le maire rappelle aux conseillers municipaux que, lors du conseil municipal du 18 décembre 2020, le tarif de l'eau potable 2021 n'a pas été soumis au vote en raison d'une réflexion à mener sur la tarification. En effet, des travaux d'investissement importants sur le réseau d'eau potable sont à prévoir et impliquent une potentielle augmentation des tarifs de l'eau ultérieurement.

Une expertise sur une modification de la tarification sera menée au cours de l'année 2021. Dans cette attente, M. le maire propose de reconduire les tarifs d'eau 2020 pour l'exercice 2021 :

TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021		
	TARIF 2020	TARIF 2021
▫ Vente de l'eau : surtaxe communale		
- Prime fixe	35,00 €	35,00 €
- Consommation de 0 à 1000 m ³ le m ³	0,2472 €	0,2472 €
- Consommation de 1000 à 2000 m ³ le m ³	0,1972 €	0,1972 €
- Consommation de + de 2000 m ³ le m ³	0,1472 €	0,1472 €
▫ Vente aux autres collectivités (avec St-Agrève selon le tarif fixé par le barème figurant à la convention)		

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Cécile Chanteperrix demande s'il est bien question de voter pour des tarifs eau qui ne changent pas.

Réponse est faite que, en effet, cette année, les tarifs de l'eau ne changeront pas.

Vote à l'unanimité

c) Subventions aux associations

1. Associations dont aucun élu n'est membre du bureau ou conseil d'administration.

M. le maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 5 mars 2021 a étudié les dossiers de demande de subvention.

Les subventions sont attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention accordée 2021	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
CINEMASCOOP	1 200,00	
AMA	750,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 500,00	
CHAMBON-SUR-LIGNON EN FÊTES (ex Fête des Jonquilles)	3 000,00	
CINEFETE	2 800,00	
SE NON È VERO	3 500,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	1 200,00	
JUBILONS !	1 200,00	
CINEPASSION	500,00	
LEO	150,00	

COMITÉ DE JUMELAGE de Tence	2 000,00	
Sous-Total	17 800,00	0,00
ASSOCIATIONS SOCIALES		
SECOURS POPULAIRE	300,00	
Le TREMPLIN absorbé par ASEA 43 (1er janvier 2018) mais conserve son autonomie	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	350,00	
LA CIMADE	500,00	
Association des sourires à l'Hirondelle - Hôpital de Jour à Monistrol	100,00	
Les Restaurants du Cœur	600,00	
Sous-Total	2 750,00	0,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Pluméa	500,00	
Zumb'attitude	750,00	
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	600,00	
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	600,00	
LA PETANQUE CHAMBONNAISE	1 800,00	
VELO CLUB DU HAUT-LIGNON	400,00	
Zénith Sensation "club d'escalade"	1 400,00	1 400,00
JUDO CLUB DU HAUT-LIGNON	1 300,00	650,00
TENNIS DE TABLE	400,00	200,00
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU	350,00	
ARCHERS VIVARAIS-LIGNON	750,00	
LA TRUITE DU LIGNON	3 000,00	
AMICALE SPORTIVE DE FOOTBALL MAZET-CHAMBON	2 500,00	1 250,00
Sous-Total	14 350,00	3 500,00
DIVERS		
ASSOCIATION LES JEUNES DU PLATEAU	0,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU LIGNON	1 500,00	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DU LIGNON	1 300,00	
APE des écoles Maternelle & Primaire	1 000,00	
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS et ARTISANS	5 000,00	
PROTECTION CIVILE	500,00	
THE LIGNON'S PEOPLE	700,00	
Sous-Total	10 000,00	0,00
	44 900,00	3 500,00

Vote à l'unanimité

2. Association « Golf du Chambon-sur-Lignon »

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « Golf du Chambon-sur-Lignon » au titre de l'année 2021 afin d'encourager la pratique du golf par des jeunes. M. le maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 5 mars 2021 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Golf du Chambon-sur-Lignon ».

M. le maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Didier Couzet, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

3. Association « Tennis-club »

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « Tennis-club » au titre de l'année 2021.

M. le maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 5 mars 2021 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Tennis-club », comme suit :

	Proposition de la commission	Dont charges du personnel
Fonctionnement du club	2 200 €	2 200 €
Organisation des tournois	1 000 €	

M. le maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Tiphaine Vernet, conseillère municipale intéressée à l'affaire)

4. Association « l'A.C.C.A. du Chambon-sur-Lignon »

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) du Chambon-sur-Lignon au titre de l'année 2021.

M. le maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 5 mars 2021 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'A.C.C.A. du Chambon-sur-Lignon.

M. le maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Franck Royer, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

Questions diverses aux associations :

Antonio Savini fait remarquer que l'association CINEPASSION a demandé une plus grosse subvention par crainte de recevoir moins d'aides.

M. le maire répond que la commune aide au-delà de la subvention accordée en prêtant la salle de la gare et qu'elle a aussi équipé celle-ci d'un écran pour les diffusions des films.

Sébastien Genest présente le cas de l'association des jeunes qui n'a prévu aucune programmation pour 2021, alors qu'une demande de subvention a été faite. En 2020, les soirées organisées ont dû être annulées pour cause de crise sanitaire. Un besoin de structuration de l'association se fait sentir avant qu'une aide puisse être accordée par la commune.

Antonio Savini souhaite savoir si les 700€ de subvention pour l'association LIGNON'S PEOPLE vont servir à la journée verte.

M. le maire répond que la commune subventionne cette association au même titre que toutes les autres. Pour la journée verte LIGNON'S PEOPLE souhaite mobiliser un maximum de personnes et d'associations.

5. Ecoles Maternelle et Élémentaire

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des écoles maternelle et élémentaire du Chambon-sur-Lignon, au titre de l'année 2021, pour leurs animations culturelles et sorties scolaires.

M. le maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

M. le maire propose d'attribuer une subvention équivalente à la moitié de la demande formulée, soit :

- 1 720€ à l'école maternelle ;
- 7 109€ pour l'école élémentaire.

M. le maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité des votants (17 pour et 2 abstentions : Mme Chantepedrix et M. Roux)

d) Création d'un budget annexe » pour le Centre de Santé du Lignon

M. le maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il est possible, selon le code général des collectivités territoriales et l'instruction M 14, de créer un budget annexe pour le Centre de Santé du Lignon afin de permettre un suivi précis de ce nouveau service.

M. le maire indique que la commission finances du 12 mars 2021 a émis un avis favorable.

M. le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

Subvention de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire

M. le maire précise qu'un coût par élève sera établi au regard des factures de fournitures pédagogiques de l'année N-1. Si besoin, la différence entre la demande de subvention, la subvention allouée et le coût total par élève, fera l'objet d'un versement complémentaire.

Antonio Savini indique que la réglementation prévoit que les collectivités individualisent les dépenses de fournitures scolaires au sein du budget principal afin de mieux contrôler les dépenses.

Mme Faure répond qu'effectivement les dépenses pédagogiques doivent être prises en charge par la commune ce qui est le cas in fine, mais que les mandatures précédentes ont souhaité garder ce mode de fonctionnement.

Chaque année, les deux directrices communiquent un bilan faisant état des dépenses de fournitures pédagogique à la mairie. Elles trouvaient une grande souplesse dans ce fonctionnement, notamment au regard du CADA et des MECS, qui inscrivent de nombreux enfants en cours d'année ce qui demande une très grande réactivité pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Frédéric André souhaite que la réflexion menée sur la motion pour l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau puisse faire l'objet de courriers à toutes les communes de l'EPAGE.

Mme Faure répond que le département, la région et l'EPAGE ont été destinataires de la motion qui a été votée.

Frédéric André ajoute, qu'il serait bien de pouvoir faire en parallèle avec la fête des familles du mois de Juillet, quelques animations pédagogiques et ludiques en lien avec l'EPAGE, les pêcheurs...

Réponse est faite qu'il faut voir cela avec les organisateurs.

Cécile Chantepedrix dit qu'elle a apprécié la présentation au début de conseil sur le fonctionnement des comptes d'une commune. M. le maire précise que celui-ci sera disponible sur le site de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 21 h 30